

**DÉPARTEMENT DU
CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**SIÈGE SOCIAL :
10 PLACE EDMOND
PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2021_069 : Contrat de Relance et
de Transition Ecologique**

Séance du 24 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 24 juin à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 18 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 18 juin 2021.

| Nombre de conseillers communautaires | | |
|--------------------------------------------------------------|----------|-------------------------|
| En exercice | Présents | Participants au vote |
| 44 | 37 | 44 |
| Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir | | |

| VOTE |
|----------------------|
| A L'UNANIMITE |
| Pour: 44 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Gilles TABOUREL

Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Alain SCRIBE

Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT

Gérard LECOQ a donné pouvoir à Patrick LAVARDE

Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Fabien TESSIER

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com

DEL2021_069 : CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la circulaire n°3231/SG du premier ministre du 20 novembre 2020 portant sur les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE),
- - Vu le projet de CRTE.

Considérant que le plan « France Relance » est le résultat d'une concertation nationale mise en place pour tirer les enseignements de la crise et avec pour objectif de bâtir la France de 2030.

Considérant que la vocation de la territorialisation du plan de relance est de rendre celui-ci efficient et concret, en s'appuyant sur des projets déjà engagés ou à l'étude.

Considérant l'enjeu des transitions écologiques et sociétales dans une optique de développement durable du territoire.

Considérant l'opportunité de signer un contrat favorisant la mise en cohérence des dispositifs de financement de l'Etat avec ceux des collectivités locales.

Considérant qu'un COPIL a été créé afin de définir les actions à mettre en œuvre collectivement pour traduire dans les actes les objectifs du plan de relance sur le territoire, de manière rapide et efficiente et ainsi mobiliser les financements publics.

Considérant que dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans l'accord pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions d'application du plan de relance. Le contrat est signé pour la période 2021/2026.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :

AUTORISE le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat et les autres partenaires ainsi que tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT


Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seuil de la Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com